

## Pour qui ?

- Salariés permanents d'un GE
- Administrateurs d'un GE
- Conseils de GE

## Prérequis

Aucun

## Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques notamment par des :

- Analyses de documents
- Cas concrets
- Exercices

## Evaluation et satisfaction

- Evaluation des acquis des compétences par un questionnaire au cours de la formation
- Evaluation de la satisfaction de la formation et du formateur par un questionnaire à l'issue de la formation
- Suivi des présences et remise d'un certificat individuel de réalisation de formation



La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

## Contacts

- Pédagogique | Julie VANDÔME
- Administratif | Céline GUIGNARD
- Référent handicap | Céline GUIGNARD

formation@crge.com  
0549882557

23 septembre 2025 | 09:30 - 12:00

 Durée : 2h30  Distanciel

**Adhérent : 150 €**

*Net de TVA par stagiaire*

**Non adhérent : 200 €**

*Net de TVA par stagiaire*

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

Etre capable de :

- Comprendre le cadre juridique de l'inaptitude
- Savoir analyser et interpréter un avis d'inaptitude
- Maîtriser la procédure de reclassement
- Réaliser un licenciement pour inaptitude en conformité avec la loi

## Programme

### 1 | Le cadre juridique

### 2 | Le constat de l'inaptitude

### 3 | L'obligation de reclassement

### 4 | Le licenciement pour inaptitude

### 5 | Les cas particuliers